



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

industrie : services extérieurs

Question écrite n° 22953

Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le devenir du service national des ateliers garages du Loiret. Ce groupement d'intérêt économique, qui est chargé d'assurer l'entretien de l'ensemble de la flotte des véhicules de France Télécom et de La Poste, perd, selon les organisations syndicales, peu à peu sa vocation du fait des conséquences de l'ouverture du capital de l'opérateur public de téléphone et du désengagement progressif de La Poste. Les vingt-huit agents du Loiret, tous spécialisés dans les métiers de l'automobile, s'inquiètent à juste titre de leur avenir professionnel, inquiétudes d'autant plus justifiées qu'ils sont victimes d'un processus que les candidats socialistes aux législatives de 1997 s'étaient engagés à arrêter. Aussi, afin que leur activité soit pérennisée, lui demande-t-il de bien vouloir préciser les mesures qu'entend mettre en oeuvre le Gouvernement. Il est en effet incohérent de supprimer, d'une part, la demande de service émanant de ces deux entreprises et de ne pas prévoir, d'autre part, un reclassement de l'offre de soutien logistique.

Texte de la réponse

Le Service national des ateliers garages (SNAG) a été constitué, en 1991, en groupement d'intérêt économique entre La Poste et France Télécom. Celles-ci ont mis à sa disposition le personnel ainsi que les locaux et le matériel nécessaires pour lui permettre de remplir sa mission, la réparation et l'entretien des parcs automobiles des deux exploitants. La volonté première des deux opérateurs a été de maintenir ce service avec le souci d'équilibrer son budget. Un plan, dit SNAG 2000, portant essentiellement sur la réduction des charges, a été élaboré à partir de 1993 dans le but de rétablir en cinq ans l'équilibre économique tout en maintenant la qualité du service. Malgré ces efforts, l'activité n'a cessé de diminuer en raison de la fiabilisation accrue des véhicules, des besoins d'entretien plus réduits, de la concurrence au plan local et de la nécessité, pour les exploitants, de réduire les coûts d'exploitation de leur parc automobile. C'est pourquoi ces deux entreprises ont décidé de procéder à la fermeture progressive des ateliers garages, d'ici au 31 décembre 2000. L'entretien des véhicules sera transféré vers les réseaux privés locaux, afin de maintenir le niveau d'activité. A la suite d'une concertation sociale approfondie, conduite avec les organisations professionnelles, un dispositif spécifique a été défini précisant l'ensemble des mesures d'accompagnement dont tout le personnel va bénéficier. Un effort très important en matière de formation et de qualification à de nouveaux métiers est notamment décidé. Le principe de reclassement de chaque agent dans l'entreprise d'origine et sur le lieu de résidence est également confirmé. Un dispositif adapté sera proposé aux agents qui souhaiteront opter pour des formules de départ anticipé à la retraite et un plan d'accompagnement financier a été défini reposant sur des indemnités de mobilité fonctionnelle et géographique qui sont cumulables. Chaque agent concerné se verra proposer un entretien avec le conseiller « mobilité orientation » de La Poste et de France Télécom, à la faveur duquel il pourra exprimer ses attentes et ses souhaits.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22953

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6795

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2236